

CACES R489 CAT 3

DEBUTANT

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

L'article R, 4323-55 impose que la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage soit réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate

OBJECTIFS

Être capable de :

- Vérifier la présence et la validité des documents règlementaires et savoir les exploiter.
- Vérifier l'état du chariot avant son utilisation.
- Maîtriser sa conduite et sa vitesse à vide et en charge.

PROGRAMME

PRESENTATION

Objectif global de la formation – Généralités – Les accidents

LÉGISLATION

Responsabilités - Applications des textes – Le CACES® - L'autorisation de conduite

CONNAISSANCES THÉORIQUES :

Connaissances générales – Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté – Les principaux types de chariots de manutention – Les catégories Notions élémentaires de physique – Stabilité des chariots de manutention – Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté – Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté – Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.

SAVOIR – FAIRE PRATIQUES

Prise de poste et vérification - Conduite et manœuvres- Fin de poste

-Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

LES MOYENS DE PROTECTION

Les gants – Le casque – Les lunettes – La tenue de travail – Les chaussures de sécurité

LES GESTES ET POSTURES :

– Les accidents de manutention – Méthodologie – Les vibrations

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Test théorique CACES®, format QCM selon la recommandation R.489.

Test pratique pour CACES® de la(les) catégorie(s) concernée(s) selon la recommandation R.489

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique). Formation pratique sur chariot élévateur de la catégorie concernée, Les formateurs répondent aux cahiers des charges des différentes normes et ou recommandations, aussi bien sur l'expérience que sur les certifications nécessaires à l'animation de ces formations

PUBLIC CONCERNE : Toute personne débutante dans la conduite de chariot élévateur des catégories 3 de la recommandation R.489

PRE-REQUIS : Maîtriser la langue française à l'oral. Être apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen.

LIEU : Centres TEST CACES PARTENAIRE SAINT JEAN D ILLAC/ PESSAC/MERIGNAC

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 3 JOURS (21 HEURES) TEST COMPRIS

ACCESSIBILITE: **Handicap** En cas de situation de handicap, l'organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et passeport CACES® Catégories 3 contenant les mentions exigées par la recommandation R489 de la CNAM délivré par le PARTENAIRE CENTRE TEST CACES et valide pendant 5 ans

Modalités, délai :

